

CONSEIL D'ETABLISSEMENT du 18 novembre 2019

Procès-verbal (PV)

Attention :

- Les procès-verbaux du **conseil d'établissement** sont consultables en ligne :
<http://lftamatave.mg/spip.php?rubrique308>
- Les procès-verbaux du **conseil d'école** sont consultables en ligne :
<http://www.lftamatave.mg/spip.php?rubrique304>

Ouverture de la séance à ...

- Nombre total de membres présents = 12
- Quorum = 8

Voici la liste de présence :

Membres de droit :

- Monsieur PEREZ PATRICK, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC) : excusé
- Monsieur KOMLAN LAURENT PIERRE, Proviseur : présent
- Monsieur LEFEVRE CHRISTOPHE, Directeur de la section primaire (1er degré) : présent
- Madame GRATIOLET CELINE, Directrice des Affaires Financières : excusée
- Monsieur RASOANAIVO TOVO, Conseiller Principal d'Education (CPE) : présent

Représentants élus des enseignants :

Titulaires :

- Madame Hanta RAKOTOMAMONJY : présente
- Madame Njara RALALANIRINA : présente
- Monsieur Pierrot RAZAFINDRATANDRA : présent
- Monsieur Hermenegilde RAZAFITSIHADINOINA : présent

Suppléants :

- Madame Onja RAHARIMANANJARA : présente
- Madame Henintsoa RAMANANKILANA : présent
- Madame Shehnaz LAKHI : présente
- Monsieur Régis DELCOURT : absent

Représentants élus des personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service (ATOS) :

Titulaire :

- Madame Frédérique RANAIVOARISOA : présente

Suppléante :

- Madame Emma RATSIMBA : excusée

Représentants élus des parents d'élèves :

Titulaires :

- Madame BEANDAPA Ruzena : présente
- Madame AKBARALY Zaheda : présente
- Madame ZIEGLER Caroline : présente

Suppléants :

- Madame RAJABALY Tasnime : présente
- Madame PICHORI Khadija : absente
- Madame RAJAOFERA Hiajamalala : présente

Représentants élus des élèves :

Titulaires :

- Madame RASOLONDRAIBE Candy (T.ES) : présente
- Madame RAZANAMALALA Marie Winah (TSTMG) : présente
- Monsieur MAMODALY Amar (3è1) : absent

Suppléants :

- Madame CLOUZY Ella (TES) : présente
- Monsieur FANIVO LOO-KI Kevin (TSTMG) : présent
- Monsieur MAHADIMBY Axel (3è1) : présent

Invités :

Consule honoraire de France à Tamatave ou son représentant :

- Madame Marie-Joëlle MAURICE : présente

Conseillers consulaires :

- Monsieur FRALIN JEAN HERVE : excusé
- Monsieur CHAOUI DANIEL : excusé, représenté par M. Patrick GUERRA
- Madame RAHARIMANANA ANNICK : excusée
- Madame DUCAUD RACHELLE : excusée
- Madame FARAJALLAH GENEVIEVE : présente

Inspecteur de l'éducation nationale :

- Madame VERSELLE PATRICIA : excusée

Président de l'Association des Parents d'Elèves (APE) :

- Monsieur GEERAERTS GEORGES : excusé,
Ou Monsieur RABETRANO Zo (Vice-Président) : excusé, représenté par Monsieur Laurent ZIEGLER, trésorier de l'APE

Autre invitée :

- Madame Gaëlle JOURCIN, représentante élue des parents d'élèves au conseil d'école

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le quorum étant atteint (12 membres présents), Monsieur KOMLAN ouvre la séance à 17h43

Sont désignés secrétaires de séance : Madame Njara RALALANIRINA et Monsieur Pierrot RAZAFINDRATANDRA

1. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Président de la séance propose d'ajouter à l'ordre du jour ci-dessous les dates des épreuves communes de contrôles continus en classe de 1^{ère} et demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur Pierrot RAZAFINDRATANDRA, membre élu, souhaite que soient abordés en questions diverses le problème de visa pour les personnels expatriés et résidents ainsi que le club jardin de Monsieur Jourcin.

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV du 30 septembre 2019
3. Installation du nouveau conseil Installation des instances
4. Règlement intérieur du conseil d'établissement (vote)
5. Carte des emplois (vote)
6. Avenant au règlement intérieur du lycée (vote)
7. Questions diverses

L'approbation de l'ordre du jour (modifié avec rajout des dates des épreuves communes de contrôles continus de 1^{ère} et les 2 questions diverses) est soumise au vote :

Vote :

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du PV du 30 septembre 2019

Après avoir demandé si tout le monde a été destinataire du PV du 30 septembre 2019 et si quelqu'un souhaite y apporter des corrections, Monsieur le Proviseur soumet au vote son approbation. **Vote :**

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du précédent conseil d'établissement est approuvé à l'unanimité.

Installation du nouveau conseil Installation des instances

Après avoir installé le conseil d'établissement, Monsieur le Proviseur présente les différentes instances à installer et distribue aux membres du conseil d'établissement les documents de répartition. Une dizaine de minutes leur est laissée pour se positionner.

Voici leur composition :

- **Conseil d'école**

Membres de droit	
<ul style="list-style-type: none"> • Christophe LEFEVRE, Directeur de l'école primaire : Président du conseil 	
<ul style="list-style-type: none"> • Laurent Pierre KOMLAN, Proviseur du Lycée Français, Chef d'établissement 	
<ul style="list-style-type: none"> • Céline GRATIOLET, Directrice administrative et financière 	
<ul style="list-style-type: none"> • Patricia VERSELLE, Inspectrice de l'Éducation Nationale AEFE Zone Océan Indien 	
Invités	
<ul style="list-style-type: none"> • Patrick PEREZ, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle près l'Ambassade de France 	
<ul style="list-style-type: none"> • Georges GEERAERTS, Président de l'A.P.E 	
Pour les enseignants Pour les parents	
<ul style="list-style-type: none"> • Léa ANDRIAMAMONJY • Mickaëlla CHAN MING • Agnès DELCOURT • Régis DELCOURT • Lys GREBAUT • Nadia HERZOG • Marielle JAOMISAINA • Shehnaz LAKHI • Sophie NJARASOA • Rita PIANGO • Noromanalina RAKOTOBÉ • Hanta RAKOTOMAMONJY • Onielinoro RAKOTONDRATRIMO • Felambolanoro RANDRIANARIBAKO • Hanta RASOARIMISA • Erica RATSIMBAZAFY • Olivia RAZANAMAMPIONONA • Karine TAOCHY • Dally ZANAKOLONA • Herménégilde RAZAFITSIHADINOINA • Eric FAVRE BUISSON 	<ul style="list-style-type: none"> • Hassina AKBARALY • Anne FAYD'HERBE • Christelle GRAND • Hélène HABERT • Gaëlle JOURCIN LE KVERN • Christelle KESSARIA • Nadège KOTTO • Duchesne LEMITOVVO • Capistrane Denise MANANTENA • Myrrha RAZAFIMAHARAVO • Harimalala Marie RIVIERE • Virginia RODRIGUEZ PONGA • Maria TAHERALY • Valérie WU CHAO YING • Christian ZAFIMAHITA

• **Conseil du 2nd degré**

MEMBRES DE DROIT	
M Laurent Pierre KOMLAN	
Céline GRATIOLET	
Tovo RASOANAIVO	
REPRESENTANTS PARENTS - 2 sièges	Suppléants
Madame RAJAOFERA Hiajamalala	Madame ZIEGLER Caroline
Madame PICHORI Khadija	?
REPRESENTANTS PERSONNELS - 2 enseignants	Suppléants
Madame Njara RALALANIRINA	Madame Onja RAHARIMANANJARA
Monsieur Pierrot RAZAFINDRATANDRA	Monsieur Henintsoa RAMANANKILANA
ELEVES - 1 siège	Suppléants
Madame RASOLONDRAIBE Candy (T.ES)	Madame CLOUZY Ella (TES)

• **Conseil de discipline**

Nb	MEMBRES	
Membres de droit		
	Titulaire	
1	Laurent Pierre KOMLAN	
2	Tovo RASOANAIVO	
3	Céline GRATIOLET	
4	Christophe LEFEVRE	
2 REPRESENTANTS PARENTS		
	Titulaire	Suppléant
5	Madame BEANDAPA Ruzena	Madame RAJAOFERA Hiajamalala
6	Madame AKBARALY Zaheda	Madame ZIEGLER Caroline
5 REPRESENTANTS PERSONNELS dont 4 personnels enseignants et d'éducation et 1 au titre des ATOS		
	Titulaire	Suppléant
7	Madame Njara RALALANIRINA	Madame Onja RAHARIMANANJARA
8	Monsieur Pierrot RAZAFINDRATANDRA	Monsieur Henintsoa RAMANANKILANA
9	Madame Hanta RAKOTOMAMONJY	Madame Shehnaz LAKHI
10	Monsieur Hermenegilde RAZAFITSIHADINOINA	Monsieur Régis DELCOURT
11	Madame Frédérique RANAIVOARISOA	Madame Emma RATSIMBA
3 REPRESENTANTS ELEVES		
	Titulaire	Suppléant
12	Madame RAZANAMALALA Marie Winah (TSTMG)	Monsieur FANIVO LOO-KI Kevin (TSTMG)
13	Monsieur MAMODALY Amar (3è1)	Monsieur MAHADIMBY Axel (3è1)
14	Madame RASOLONDRAIBE Candy (T.ES)	Madame CLOUZY Ella (TES)

- **CHSCS (commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire)**

MEMBRES DE DROIT - DESIGNE	
M Laurent Pierre KOMLAN	
M. Tovo RASOANAIVO	
M. Christophe LEFEVRE	
Mme Céline GRATIOLET	
4 à 6 Représentants des personnels (désignés par les représentants	
siégeant au conseil d'établissement) Nombre décidé par le Chef d'établissement	
Enseignant du 1er degré :	Suppléant
Madame Hanta RAKOTONAMONJY	Madame Shehnaz LAKHI
Monsieur Hermenegilde RAZAFITSIHADINOINA	Monsieur Régis DELCOURT
Enseignant du 2nd degré et personnel ATOS :	Suppléant
Madame Frédérique RANAIVOARISOA	Madame Emma RATSIMBA
Madame Njara RALALANIRINA	Madame Onja RAHARIMANANJARA
Monsieur Pierrot RAZAFINDRATANDRA	Monsieur Henintsoa RAMANANKILANA
1 à 2 Représentants des parents (désigné(s) parmi les	Suppléant
membres du CE	
Madame RAJABALY Tasnime	Madame Shehnaz LAKHI
Madame ZIEGLER Caroline	Monsieur Régis DELCOURT
1 à 2 Représentants des élèves (désigné(s) parmi les	Suppléant
membres du CE	
Madame RAZANAMALALA Marie Winah (TSTMG)	Monsieur FANIVO LOO-KI Kevin (TSTMG)
Monsieur MAMODALY Amar (3è1)	Monsieur MAHADIMBY Axel (3è1)
Expert	
1- Mme Sandra JAHIEL	
2- M. Yannick FUNG YAT KAI VICTOR	
Représentant du poste diplomatique en charge des	
questions d'hygiène et sécurité :	

- **de la CHSCT (commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels**

MEMBRES DE DROIT désignés	
M Laurent Pierre KOMLAN	
M. Tovo RASOANAIVO	
M.Christophe LEFEVRE	
Mme Céline GRATIOLET	
6 Représentants des personnels (désignés par les représentants	
siégeant au conseil d'établissement) Nombre décidé par le Chef d'établissement	
Enseignants du 1er degré :	Suppléant
Madame Hanta RAKOTONAMONJY	Madame Shehnaz LAKHI
Monsieur Hermenegilde RAZAFITSIHADINOINA	Monsieur Régis DELCOURT
Enseignant du 2nd degré :	Suppléant
Madame Njara RALALANIRINA	Madame Onja RAHARIMANANJARA

Monsieur Pierrot RAZAFINDRATANDRA	Monsieur Henintsoa RAMANANKILANA
Personnels ATOS	
Yannick FUNG YAT KAI VICTOR (expert)	
Expert	
Mme Sandra JAHIEL	

- **du CVC (conseil de vie collégienne)**

ELEVES ELUS au C. V. L. (2ans)	
Titulaires	Suppléants
CHAN TSINE Kendal	GEERAERTS Rosana
RAKOTOARIJAO Jeremy	BENESSY Cédric
CHAN CHEW HONG Yohann	BENJAMIN Mariano
CLOUZY Ella	RASOLONDRAIBE Candy
RAZAFINDRANOAO-OZELE Manoa	TADAHY Graham

- **du CVL (conseil de vie lycéenne)**

ELEVES ELUS au C. V. C. (2 ans)	
Titulaires :	Suppléants:
REMY Mariot	MERVEN Fleur
RAKOTOARIJAO Volatiana	TAIBALY Hassan
(pour 1 an)	
ORRE Fanny	RAJAOFERA Mirasoa
DAPA Armando	JOURCIN Charline
MAMODALY Djamila	RAZERMERA Lorène

3/ Règlement intérieur du conseil d'établissement 2019/2020 :

1. Monsieur le Président du conseil donne lecture du règlement intérieur (RI) qu'il propose. Après discussion, il est proposé de rajouter une mention sur les invités ; la proposition suite a été rajoutée au RI « **Les personnes qui souhaitent participer au conseil d'établissement doivent formuler la demande auprès du Proviseur au moins 48h avant la tenue du conseil.** »

Le RI ainsi modifié (voir document joint) est soumis au vote :

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le RI modifié est approuvé à l'unanimité.

4/ Carte des emplois 2020/2021 :

Monsieur le Président de séance rappelle les mesures de carte scolaire approuvée au conseil d'établissement le 14 juin 2019, présentée également au conseil d'établissement le 30 septembre pour la rentrée 2020 pour information et rappel :

- fermeture de 3 postes d'expatriés contre la création de trois postes de résidents (voir actes concernant les votes).

Il précise que les deux postes de résidents non pourvus à cette rentrée sont gelés et remis au mouvement pour un recrutement à la rentrée 2020, Il s'agit des postes de :

- Madame GORET (professeure des écoles)
- Madame CONESA (espagnol)

En conclusion, Monsieur le Président du conseil dit qu'il y a 5 postes de résidents à recruter :

- 1 en maths
- 1 en SVT
- 1 en mercatique
- 1 en espagnol
- 1 en PE

5/ Avenant au règlement intérieur du lycée (vote)

Monsieur le Proviseur évoque la circulaire N°2018-114 du 26-09-2018 – MEN – DGESCO B3-3 et la nouvelle rédaction de l'article L. 511-5 du code de l'éducation, issue de la loi N°2018-698 du 3 août 2018 qui pose le principe de l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables à l'école et au collège.

Il propose un avenant au règlement intérieur, précisant que le paragraphe sur les téléphones portables a été travaillé par une commission qui regroupe des élèves, des parents, des enseignants et des personnels de vie scolaire. Il souligne enfin que la commission a saisi l'occasion pour retravailler le RI du lycée, travail qui sera poursuivi dans les prochains jours.

Ci-dessous la proposition soumise au vote après une longue discussion :

Article 24 : téléphones portables

Il est fortement déconseillé aux élèves d'introduire des objets de valeur ainsi que les téléphones portables dans l'établissement. L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte de l'établissement aux collégiens et soumise à la discrétion des lycéens. Les élèves veilleront à éteindre totalement leur appareil et à le ranger dans leur sac avant d'entrer dans les bâtiments. Par ailleurs, toute utilisation d'un appareil à des fins d'enregistrement ou de diffusion d'images ou de sons est formellement interdite. En cas de non-respect de ces règles, l'appareil sera confisqué. Les parents devront alors se présenter auprès du conseiller principal d'éducation (vie scolaire) pour le récupérer.

En classe, l'utilisation du téléphone portable est soumise à la discrétion de l'enseignant dans le cadre exclusif de son cours.

Vote :

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

La modification de l'article 24 : téléphones portables est approuvée à l'unanimité.

Cet avenant doit être photocopié par le CPE pour distribution rapide aux élèves par les professeurs principaux.

Questions diverses (à déposer au secrétariat au plus tard le jeudi 14 novembre 2019, 12h00)

1/ Planning des épreuves communes de contrôle continu (E3C) - 2019/2020

Monsieur le Proviseur, après avoir présenté le nouveau bac et la mise en place des épreuves communes de contrôle continu, indique les dates proposées (ci-dessous) et validées en conseil pédagogique le 12 novembre :

2^{ème} trimestre

Recommandations	Tenue des épreuves entre janvier et mi-mars 2020
Samedi 1 ^{er} février	8h00 – 9h00 : Epreuve langue Anglais 9h15 – 10h15 : Epreuve langue Espagnol
Mercredi 5 février	10h00 – 12h00 : Epreuves Maths pour les STMG
Samedi 8 février	8h00-10h00 : Epreuves histoire géographie
14 février	Vacances scolaires
Lundi 9 mars	Date limite de correction des épreuves

3^{ème} trimestre

Recommandations	Tenue des épreuves entre avril et mi-juin
17 avril	Vacances scolaires
Mercredi 6 mai	10h00 – 12h00 : Epreuve histoire géographie
Samedi 9 mai	8h00 – 10h00 : Epreuve enseignement scientifique
Mercredi 13 mai	10h00 – 12h00 : Epreuves Maths pour les STMG
Samedi 16 mai	8h00 : Epreuves de spécialité abandonnée en terminale
Du lundi 18 au vendredi 22 mai	Epreuves orales Etude de gestion
Mercredi 20 mai	14h00 – 15h30 : Epreuves langue Espagnol (1,50h) 15h45 – 16h15 : Epreuve langue Anglais (1,50h)
Lundi 5 juin	Date limite de correction des épreuves

2/ Question sur les visas

Monsieur le Président du conseil fait un point rapide sur les visas, précisant que ce dossier n'est pas de son ressort, ni du ressort du lycée et de l'APE. Il indique que l'Ambassade de France et le Consulat font le nécessaire pour répondre au mieux aux personnels concernés.

3/ Club jardin de Monsieur Jourcin (professeur de SVT)

Monsieur KOMLAN dit que pour des projets éducatifs qui n'entraînent pas des coûts exorbitants, il n'est pas nécessaire de procéder à un vote. Il précise que lorsqu'une convention est signée avec un partenaire, cette convention peut être présentée en conseil d'établissement.

4/ Projet de sortie scolaire avec nuitée (1^{er} degré)

Présentation par Monsieur le Directeur du séjour avec nuitée prévu à Ambodiatafana (Résidence Ambiamamy sur la commune d'Antetetzambaro) pour la classe de CPA en période 4 (découverte du milieu, vie collective et autonomie).

Classe	Lieu	Dates	Budget	Participation de l'établissement (40 %)	Participation maximale des familles
		à titre indicatif (nuitées)			
CPA (27 élèves)	Ambodiatafana	23-24/03/2020 (1)	3 139 000 Ar	1 255 600 Ar (AVIS)	70 000 Ar

Le budget comprend l'ensemble des dépenses liées au séjour en pension complète, activités et transport inclus. 1 883 400 Ar restent à la charge des familles, soit une participation de 70 000 Ar maximum pour chacune. Monsieur le Directeur a consulté le conseil qui a donné un avis favorable à l'organisation du séjour, à l'unanimité. Le président du conseil soumet au vote la participation de l'établissement à hauteur de 1 255 600 Ar. Participation financière de l'établissement approuvée à l'unanimité. Remerciements de Monsieur le Directeur de l'école primaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président de séance remercie tous les participants avant de mettre fin au conseil d'établissement à 18h54.

Le Président du conseil

Monsieur Laurent Pierre KOMLAN

Les secrétaires de séance

Madame Njara RALALANIRINA Monsieur Pierrot RAZAFINDRATANDRA

